

*per circuitum : ut ipsi in oppidis maneat ,  
& suburbana sint pecoribus ac jumentis , quæ  
a muris civitatum forinsecus per circuitum  
mille passuum spatio tendentur &c.*

P. 4. " Les ministres de l'Eglise ne font  
" pas le quart de la centieme partie du  
" peuple , ils possèdent cependant au  
" moins le quart des immeubles „. La pre-  
miere de ces propositions me semble très-  
fausse , la seconde l'est certainement. Par une  
évaluation faite de 1755 à 1765 , le revenu  
général du clergé de France ne monte qu'à  
environ 62 millions , & le total des imposi-  
tions à la charge de ce clergé va à 10 mil-  
lions 30 mille livres.

P. 5. " Les Lévites mangeoient une par-  
" tie de leur dîme avec leur famille & en  
" distribuoient une autre partie aux étran-  
" gers , aux orphelins , aux veuves. Nos ec-  
" clésiastiques souffriroient-ils que les redeva-  
" bles de la dîme en gardassent une portion  
" pour la consommation de leur maison &  
" une autre pour en faire des aumônes „ ?  
Quel rapport a cette demande avec ce que  
les Lévites faisoient ? On diroit que l'auteur  
écrit avec une sorte de passion qui le brouille  
avec les règles de la logique. Nos ecclésiastiques font comme les Lévites : ils man-  
gent leurs revenus dans le sein de leurs fa-  
milles ; freres & sœurs , peres & meres y par-  
ticipent. Et quel corps de l'Etat distribue  
davantage aux orphelins , aux veuves , exerce  
mieux l'hospitalité que les monasteres & les  
ministres de l'autel ?